

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 44

DELIBERATION  
n° 2026 - 04 - 37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Patrick LE MENER, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

**Pouvoirs :** Dominique BRET à Yann THOMAS / Claude VILLAIN à Sylvie TESSON / Justine BLOND à Thierry BIRON / Patrick LE MENER à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Antoine GASNET / Nathalie BUCHOU à Marie-Christine RENOU.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Désignation de délégués communautaires au sein  
de Géo Vendée**

Acteur majeur du programme Vendée Territoire Connecté, Géo Vendée est le pilote technique du socle numérique donnée de la Vendée, qui a vocation à accompagner les structures et organismes publics vendéens dans la gouvernance, la valorisation et l'innovation par la donnée.

Ainsi Géo Vendée a pour missions de :

- Recenser les données utiles au pilotage des politiques publiques,
- Favoriser leur circulation, leur partage et leur exploitation,
- Faire connaître et valoriser ce patrimoine,
- Stimuler les usages innovants de la donnée,
- Animer le réseau d'acteurs,
- Contribuer à une gouvernance partagée et durable de la donnée territoriale.

Créé en 2006 sous la forme d'une association loi 1901 impulsée par les élus vendéens, Géo Vendée est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, organisé en 4 collèges qui compte 226 adhérents.

Selon l'article 19.1 de la convention constitutive du GIP approuvé par arrêté préfectoral 2025 BCL 456 du 27 juin 2025, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, en tant que membre de Géo Vendée est représenté au sein de l'Assemblée Générale par 1 délégué communautaire titulaire et 1 suppléant pour la durée de leur mandat.

Selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.* »

Sur proposition du Bureau Communautaire, Monsieur le Président soumet les candidatures suivantes :

Titulaire :

- Walter SCHOEPFER

Suppléant :

- Thierry BIRON.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n°2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant approbation des statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

**Vu la convention constitutive du GIP Géo Vendée approuvé par arrêté préfectoral 2025 BCL 456 du 27 juin 2025,**

**Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en date du 9 avril 2026,**

**Considérant que doivent être désignés 2 représentants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au sein du GIP Géo Vendée,**

**Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il appartient au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de procéder à la désignation de 2 Conseillers Communautaires afin de siéger au sein du GIP Géo Vendée,**

**Considérant que le mandat des représentants est lié à celui de l'assemblée qui l'a désigné,  
Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret des délégués communautaires au sein du GIP Géo Vendée ;**

**Article 2 : DESIGNE à l'unanimité les élus suivants pour représenter le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au sein du GIP Géo Vendée :**

**Délégué titulaire**  
- Walter SCHOEPFER

**Délégué suppléant**  
- Thierry BIRON

**Article 3 : DONNE tous pouvoirs aux représentants titulaire et suppléant(e) sus désignés aux fins :**

- de représenter le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au sein du GIP Géo Vendée,
- de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP Géo Vendée,
- et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP Géo Vendée si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

  
Nicole BOULINEAU

Givrand, le 4 mai 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

04 MAI 2026

04 MAI 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*